

COMMUNE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

AVIS AU PUBLIC FAISANT CONNAITRE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES PRIVEES ASL LES MEUNIERES

Par arrêté n°2023-226 du 20 novembre 2023, le Maire de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le transfert d'office des parcelles privées de l'ASL LES MEUNIERES dans le domaine public communal.

Monsieur François ANNIC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Maire.

L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes du 8 au 22 décembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- Le vendredi 8 décembre 2023 de 9h à 12h
- Le vendredi 22 décembre 2023 de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou sur l'adresse mail suivante prévue à cet effet : enquetepubliquelesmeunieres@ville-st-thibault.fr ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Thibault-des-Vignes, Place de l'Église, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Maire dès publication du présent avis.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes aux heures habituelles d'ouverture pendant 1 an.

La rétrocession de la voie et des parcelles dans le domaine public communal sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Sinclair VOURIOT